



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 2 / 1 0 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 9 / 1 2 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8248

1 Intitulé du projet

Déboisement pour un projet de division en 2 lots à bâtir à Saint jean de Monts (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

BURGAUD

Prénom(s)

Philippe

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. => Surface totale projet (surface bornage) AW81 et CR 48p = 13 010 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à diviser une grande parcelle pour l'aménagement de 2 lots à bâtir. Le lot A sera accessible directement par l'Avenue de la Baisse. Le lot B sera accessible directement par la route de la Caillauderie (utilisation de l'accès existant). Pour les besoins d'accès par l'Avenue de la Baisse, une partie de la parcelle voisine est incluse dans le projet (98 m²). La taille des lots est la suivante:

- Lot A : 2 817 m²
- Lot B : 10 193 m²

Aucun espace commun ou équipement commun n'est prévu.

Le bâtiment actuellement présent sera démoli (maison en préfabriqué, à l'abandon). Les dalles béton présentes sur la parcelle seront également retirées.

Le service Urbanisme de St Jean de Monts nous précise que suite à la mise à jour du Cerfa 13702*12, la pièce "DP27/étude d'impact ou dispense d'une telle étude" est demandée pour les déclarations préalables concernant les lotissements et autre divisions foncières non soumises à PA.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer 2 nouveaux logements sur une commune où la demande est croissante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les différentes phases sont les suivantes :

- Démolition de l'habitation existante et enlèvement des plaques bétons
- Terrassement, le sable décapé pourra être réutilisé sur place au besoin, les excédents seront évacués.
- Assainissement : raccordement des lots au réseau EU présent sous les voies attenantes (attentes) / gestion des eaux pluviales par infiltration à la parcelle
- Eau potable/télécom/Fibre/gaz/électricité : création d'attentes au droit de chaque lot
- Les travaux de construction des futures habitations seront à la charge de chaque acquéreur.

L'abattage des arbres sera réalisé lors de la construction des habitations, en fonction du projet retenu par les propriétaires. Chaque permis déposé devra faire apparaître les sujets qui seront abattus et les sujets qui seront plantés (en compensation de ceux arrachés).

Les acquéreur des lots devront déposer une déclaration préalable en cas d'abattage d'arbres supplémentaires sur leur parcelle. Conformément au PLU, tout arbre supprimé devra être remplacé.

Les travaux de débroussaillage/déboisement seront effectués en période hivernale afin d'éviter la période sensible de la faune sauvage : travaux de débroussaillage/déboisement à effectuer entre début septembre et fin février.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'aménagement de 2 lots a vocation d'habitat pour résidences principales ou secondaires. Les possibilités maximales d'occupation des sols sont définies dans le PLU. Concernant le secteur du projets, elles sont les suivantes :

- Coefficient d'emprise au sol : 0,40
- Coefficient maximal d'imperméabilisation : 50%

Le lot B desservi via la Route de la Caillauderie. Le lot A sera accessible par l'Avenue de la Baisse. L'augmentation du trafic sera donc négligeable sur ces voies. Aucun cheminement piéton/espace commun n'est prévu dans le cadre de ce projet. La collecte des déchets ménagers se fera au porte à porte des lots. Aucun éclairage public supplémentaire n'est prévu.

Hors problématique inhérente à la construction de l'habitation (abandon du chantier, litige...), un démantèlement reste peu envisageable à moyen et long terme.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable de division.

Demande d'autorisation de défrichement (demandée par le service urbanisme, non par la DDTM).

Permis de construire pour chaque lot.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du projet (parcelles AW81 et CR48p)	13 010 m ²
Nombre de lots	2
Lot A / Lot B	2 817 m ² / 10 193 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 84 Voie : Route de la Caillauderie

Lieu-dit :

Localité : Saint Jean de monts

Code postal : 8 5 1 6 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 0 1 , 4 8 " 3 Lat. : 4 6 ° 4 6 , 1 6 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de St Jean de Monts approuvé le 27 décembre 2011 (dernière procédure approuvée le 11/07/23 (modification simplifiée n°3). Parcelle classée Uc2, une partie classée en Espace boisé à préserver.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 115 m au Nord-Est du projet (ZNIEFF de type II "Forêt, dunes et littoral des Pays de Monts" Annexe 8).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope n'est pris sur la commune de St Jean de Monts.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est assujettie aux dispositions de la loi littorale (n°86-2 du 3 janvier 1986). En application entre autres de la loi sur la protection du littoral, les secteurs les plus éloignés de l'urbanisation existante ou les plus sensibles ne sont pas constructibles à court terme. Les parcelles du projet ne font pas parti de ces secteurs.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Jean de Monts n'est pas concernée par un PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune flore caractéristique de zone humide n'a été identifiée lors de l'inventaire. Le projet se situe sur des sols sableux dunaires perméables. Ils ne sont pas caractéristiques de zone humide (Annexe 10).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL Pays de Monts : Le projet ne se situe pas en zone d'aléa submersion/inondation (carte aléa actuel et carte aléa 2100 - Annexe 9)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL approuvé le 30 mars 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à 115 des zonages suivants (Annexe 7) : - ZSC "Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts" - ZPS "Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va permettre la création de 2 logements. Il engendra une consommation d'eau potable (alimentation et eaux sanitaires). A raison d'une moyenne 150 litres/jour/habitant et en considérant une moyenne de 3 habitants par logement, le volume moyen journalier susceptible d'être prélevé pour les habitations est de 0,9 m3.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement ni modification de la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition de l'habitation existante, l'aménagement et la viabilisation des lots entraîneront un excédent de matériaux. Une partie pourra être réutilisée in situ (sable dunaire) et le reste sera évacué. Rappelons que chaque acquéreur fera ses propres travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux nécessaires au raccordement des lots
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux seront importés

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est desservi par les différents réseaux via les 2 voies attenantes. La station d'épuration de la commune présente une capacité nominale de traitement de 98 330 EH. En 2022 (dernier bilan disponible), elle présentait des résultats conformes en équipement et performance et une charge maximale d'entrée de 95 644EH (97%). Elle est donc en mesure de recevoir les nouveaux effluents générés par le projet (estimés à 6 EH au terme de l'aménagement).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des inventaires naturalistes ont été effectués sur site (1 passage de jour et 1 passage de nuit en juillet 2024). Le diagnostic écologique est présenté en Annexe 10. Le site étudié présente majoritairement peu d'enjeu naturaliste. Néanmoins, deux secteurs ont été identifiés en enjeu modéré en raison de la flore. Les mesures d'évitement et de réduction d'impact permettent d'aboutir à des impacts résiduels non significatifs (cf. Annexe 11)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Même si le projet ne se situe pas dans le périmètre Natura 2000, les habitats naturels présents sont d'intérêt communautaire : - 2130-2 Dunes grises des côtes atlantiques (forme prioritaire) - 2180-2 Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert Ces habitats sont en mauvais état de conservation, notamment en raison de la présence importante de l'Ailante glanduleux (espèce exotique envahissante). Le projet s'est attaché à éviter l'habitat prioritaire (Dunes grises des côtes atlantiques).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension se situe en zone Uc2 : secteur pavillonnaire périphérique de densité assez faible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques (Annexe 9) : - Industriel (projet non concerné) ; - Pollution des sols (risque non connu sur la zone de projet) ; - Lié au transport de matières dangereuses (projet non concerné).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par (Annexe 9) : - Risques littoraux (projet non concerné) ; - Risque inondation (projet hors zone inondable) ; - Retrait gonflement des argiles (projet non concerné/sable dunaire); - Risque sismique (aléa modéré) ; - Risque feu de forêt (projet concerné, zone boisée) ; - Risque mouvements de terrain (pas de risque connu sur le secteur); - Risque radon (risque faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : impact temporaire du trafic routier. Phase exploitation : trafic négligeable par rapport à la situation actuelle (notamment lors de la saison estivale avec l'augmentation de la fréquentation touristique des logements de vacances voisins du sites)	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera source de bruit. Il s'agit d'un impact temporaire. En phase d'exploitation : nuisances sonores négligeables par rapport à la situation actuelle.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 200m de deux campings. Il est susceptible d'être concerné par les nuisances sonores dues aux animations estivales de ces derniers.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même n'engendre pas d'odeurs.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la période des travaux d'aménagement du site, des vibrations peuvent être générées par les engins de chantier. Il s'agit d'un impact temporaire.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'espaces communs, donc pas d'éclairage public supplémentaire.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements prévus seront des habitations individuelles. En fonction des modes de chauffage retenus, elles peuvent générer des rejets dans l'air (sorties cheminées et poêles).
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales provenant des surfaces imperméabilisées seront gérées par infiltration à la parcelle.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les maisons seront raccordées au réseau d'assainissement collectif de la commune. La charge supplémentaire susceptible d'être produite par les 2 habitations est estimées à 6 EH (3 EH/logement). Au regard du fonctionnement général de la station d'épuration, cette dernière dispose de moyen de traitement suffisant pour permettre des rejets de qualité conforme aux exigences réglementaires attendues.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, les déchets issus du BTP seront autant que possibles recyclés ou valorisés. En phase exploitation, les déchets susceptibles d'être produits sont des déchets domestiques : ordures ménagères (bac gris), emballages (bac jaune), ... Le papier et le verre sont déposés en point d'apport volontaire. Le projet et son évolution ne sont pas de nature à engendrer la production de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle était déjà utilisée pour de l'habitation. Sa fonction première sera conservée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

2022 6652 - Lotissement urbain "Les Rivières" - LotiPromo → Soumis à Étude d'Impact / Travaux non réalisés à ce jour

2019 4211 - Projet d'aménagement urbain "La Forêt Habitée" - OCDL / LOCOSA → Soumis à Étude d'Impact / Travaux non réalisés à ce jour

Incidences cumulées : déboisement, artificialisation des sols

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement:

ME01 - Évitement de la petite population de Bugle petit-pin

ME02 - Travaux de débroussaillage/déboisement en période hivernale

Mesures de réduction:

MR01 - Réduction de l'impact du projet sur l'habitat de dune grise

MR02 - Réduction de l'impact du projet sur l'espace boisé à préserver

MR03 - Gestion des espèces exotiques envahissantes en phase chantier

Cf. Annexe 11

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas situé dans un périmètre d'inventaire ou une protection réglementaire au titre du patrimoine naturel ou paysager, ni dans un périmètre de protection d'eau destinée à la consommation humaine. Il se situe hors des zones soumises à aléas inondation mais reste potentiellement exposé à un risque de feu de forêt. Il se situe en zone constructible UC2. Les arbres éventuellement coupés situés en espace boisé à protéger (4 sujets concernés) seront compensés in-situ par les acquéreurs. Aucune emprise de voie commune ne sera créée (réduction de l'artificialisation des sols et réduction du nombre d'arbres à couper). L'aménageur a revu son projet pour ne pas impacter le Bugle petit pin et à réduit l'impact sur habitats dune grise et espace boisé. Les travaux de débroussaillage/déboisement seront effectués hors période sensible de l'avifaune. Au regard de ces éléments, il ne paraît pas justifié d'effectuer une évaluation environnementale de ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF et autres zonages écologiques réglementaires (partie 5) Annexe 9 - Risques naturels et technologiques (parties 5 et 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 10 - Diagnostics environnementaux (partie 6.1) Annexe 11 - Développement de la séquence ERC (partie 6.5)	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /


Signé numériquement par
Philippe BURGAUD
DN : cn=Philippe BURGAUD,
c=FR,
email=phburgaud@gmail.com
Date : 2024.11.19 16:52:46
+01'00'

Signature du (des) demandeur(s)